

Commune de Sainte-Reine
Département de Savoie

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-06

Berger
Levrault

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstention : 0

Préfecture

L'an deux mille vingt-trois le 13 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 janvier 2023

Présents : Mesdames, Messieurs,

FERRARI Philippe, VIBERT Annie, PRAVERT Mikaël, RIVOLLET Yves, PERRIER Mathieu, PERIER Marine, SAMSON Aurélie, LEXTRAIT Emmanuel, GACHET Stéphanie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, MICHEL Véronique

Absents excusés :

Secrétaire de séance : VIBERT Annie

Objet : Tarifs location salle des fêtes à compter du 01 janvier 2023

Le Maire rappelle les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

- 100,00 € pour une journée pour les habitants de la commune de Sainte-Reine
- 50,00 € pour une demi-journée pour les habitants de la commune de Sainte-Reine
- 150,00 € pour les personnes qui résident sur d'autres communes.
- 100,00 € pour demi-journée pour les personnes qui résident sur d'autres communes.
- Pour les associations à but lucratif : location ponctuelle : 10,00 € la demi-journée charges incluses

Et la gratuité pour :

- les associations de la commune à but non lucratif
- les familles qui l'utiliseraient pour une réception suite à une sépulture

Compte tenu de la hausse de l'énergie et de l'inflation, il est proposé de réviser les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs suivants à compter du 01/01/2023 :

- 120,00 € pour une journée pour les habitants de la commune de Sainte-Reine
- 60,00 € pour une demi-journée pour les habitants de la commune de Sainte-Reine
- 200,00 € pour les personnes qui résident sur d'autres communes.
- 150,00 € pour une demi-journée pour les personnes qui résident sur d'autres communes.
- Pour les associations à but lucratif : location ponctuelle : 20,00 € la demi-journée charges incluses

Et la gratuité pour :

- les associations de la commune à but non lucratif
- les familles qui l'utiliseraient pour une réception suite à une sépulture

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 13 janvier 2023

Le Maire

Philippe FERRARI

